COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AOUT 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi 06 Août à 19h00, le Conseil Municipal composé de 11 membres légalement convoqués, s'est réuni sous la présidence de Michel PATEZ, Maire.

Présents:

- Michel PATEZ,
- Noël NEZ,
- Isabelle BAGUETTE,
- Philippe BRUNEAU,
- Nathalie CORNU,
- Pierre DELEVALLEZ,
- Bruno DUBOT.
- Thomas FOUGEREUX.
- Nicole JUNG,
- Lise LEROUX,
- Frédéric MENEAU,

Date de convocation: 27 juillet 2018

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal.

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Frédéric MENEAU est désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 19 juin 2018

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 19 juin 2018.

Aucune observation.

Aucune question.

Pas de personne contre.

Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

Informations:

Monsieur le Maire a contacté le SIEGE (Syndicat d'électricité) concernant des travaux d'enfouissement d'une ligne à haute tension, route de La Forêt et route de La Fossery. L'idée étant de profiter de cette opportunité pour effacer les lignes communales. Il s'avère qu'en 2016 le maire de l'époque, pour des raisons financières, a décliné la proposition du SIEGE d'enfouir conjointement l'ensemble des lignes. La semaine dernière, le projet d'enfouissement de la ligne à HT a été transmis en mairie par ENEDIS. Monsieur le Maire propose de permettre aux

habitants concernés de consulter le dossier. Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité cette initiative.

Les travaux de l'appartement du 1er étage ont débuté. Cet appartement bénéficie en fait de son propre compteur électrique. Les entreprises d'électricité sollicitées vont devoir revoir leur devis.

Un habitant de la commune a demandé le déplacement de l'abri bus situé prés de la mare de la Fossery, en raison de nuisances. Monsieur le Maire a demandé l'avis de Madame le Maire de Bretagnolles (commune qui avait cofinancé l'acquisition de l'abri); Mme le maire est contre ce déplacement.

Le SDIS sollicité pour donner un avis dans la perspective de la location de l'ex-salle de cantine, suggère de réduire sa surface à moins de 50 m² ce qui évite un contrôle obligatoire assorti d'obligations renforcées en matière de sécurité incendie. La surface de cette salle est à l'heure actuelle de 57 m². La construction de toilettes handicapées et l'installation d'un placard ou d'une estrade, permettra de réduire sa surface. Les membres du conseil approuvent cette solution.

Délibération 1 : approbation des modifications des statuts de SNA

Le 28 juin 2018, le conseil communautaire a approuvé la modification des statuts de SNA. Cette modification est nécessaire pour clarifier les compétences exercées par l'agglomération. Comme le fait remarquer Pierre DELEVALLEZ, l'extension des compétences de SNA aura à terme une incidence sur les impôts.

Il est passé au vote : Pierre DELEVALLEZ et Frédéric MENEAU s'abstiennent. La délibération est approuvée par 9 voix (Michel PATEZ, Noël NEZ, Isabelle BAGUETTE, Philippe BRUNEAU, Nathalie CORNU, Bruno DUBOT, Thomas FOUGEREUX, Nicole JUNG, Lise LEROUX).

<u>Délibération 2 : approbation de la demande de sortie de la commune de la Boissière du Syndicat de voirie</u>

L'Assemblée Générale du Syndicat de Voirie de Ménilles-Pacy s'est tenue le 4 Juillet 2018; la sortie de la Boissière a été acceptée avec 2 voix CONTRE et 23 voix POUR. Monsieur ROCHETTE Président du syndicat a été autorisé à signer tous les documents relatifs à cette sortie. Ce retrait ne sera effectif qu'après l'accord des communes adhérentes, conformément à la législation en vigueur. Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'entériner cette sortie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la sortie de la commune de la Boissière du Syndicat de voirie par : 1 voix CONTRE (Thomas FOUGEREUX) et 10 voix POUR (Michel PATEZ, Noël NEZ, Isabelle BAGUETTE, Philippe BRUNEAU, Nathalie CORNU, Pierre DELEVALLEZ, Bruno DUBOT, Nicole JUNG et Lise LEROUX).

Délibération 3 : approbation des conditions de remboursement de la part d'emprunts contractés par le Syndicat de voirie, à la charge de la commune de la Boissière

La Boissière est tenue de rembourser au Syndicat de voirie sa quote-part des emprunts contractés pendant la durée de son adhésion; l'étalement de la dette s'exercera de 2019 jusqu'à 2030 selon l'échéancier suivant.

Année	Part à rembourser
2019	4643.67 €
2020	4616.10 €
2021	4588.54 €
2022	3101.72 €
2023	2893.73 €
2024	2028.23 €
2025	1501.74 €
2026	864.05 €
2027	536.99 €
2028	293.07 €
2029	293.07 €
2030	219.79 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'échéancier proposé par le Syndicat de voirie.

<u>Délibération 4 : sortie d'actif de matériels obsolètes ou en surplus et autorisation donnée au maire de les mettre en déchèterie ou de les mettre en vente</u>

La sortie d'un actif doit obligatoirement être approuvée par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que certains matériels n'ont pas été identifiés dans l'inventaire communal.

Monsieur le Maire soumet un tableau comportant des biens en doublons, sans intérêt, obsolètes et/ou inutilisables et propose de les mettre au rebut ou en vente.

Type de biens	Décision Conseil Municipal
Tondeuse débroussailleuse (en doublon)	vente à 300 €
Distributeur eau plus réservoir à utiliser avec un véhicule, branchement sur allume-cigare.	vente à 100 €
Ordinateur unité centrale, écran, imprimante, clavier	Mise au rebut
Fax	Mise au rebut
Projecteur	Mise au rebut
Scanner	Mise au rebut

Les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité la proposition de sortie des actifs énumérés ci-dessus et leur destination.

<u>Délibération 5 : définition des mesures à prendre en faveur des seniors, à l'occasion des fêtes de fin d'année</u>

En 2016, la commune a organisé à l'occasion des fêtes de fin d'année, un repas dans un restaurant (19 participants) et 20 coffrets dégustation distribués aux absents.)

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal leur position quant aux mesures à prendre en faveur des seniors, sachant que la capacité de financement des aides sociales est actuellement de 1400 €.

Le nombre maximum de seniors susceptibles d'être présents à la festivité est la suivante :

- Seniors à partir de 60 ans : 59
- Seniors à partir de 62 ans : 53
- Seniors à partir de 65 ans : 42

La date, le lieu et les conditions de cette festivité restent à déterminer. Lise LEROUX propose de faire appel à un traiteur pour les seniors présents et à la remise d'un coffret dégustation pour les absents. Isabelle BAGUETTE suggère qu'aucun coffret ne soit distribué aux absents car le but de cette action est notamment de créer, consolider, renforcer la solidarité entre les habitants.

Pour tenir compte des participations relevées au cours de ces dernières années, seront invités les habitants âgés d'au moins 60 ans y compris leur conjoint plus jeune.

Les choix des membres du conseil sont les suivants :

- traiteur: 8 voix POUR,
- restaurant : 3 voix POUR.
- budget 35 € maximum par personne : 11 voix POUR,
- coffret dégustation pour les seniors absents : 9 voix CONTRE.

Frédéric MENEAU demande à quel moment cette festivité aura lieu. Monsieur le Maire propose un dimanche midi au début du mois de décembre.

Questions diverses:

Les maires des communes environnantes ne sont pas favorables à la mise en place d'une police municipale intercommunale.

Lise LEROUX s'interroge au sujet des nuisances générées par les camions qui traversent le village du fait de la fermeture partielle de la départementale en direction de St André. Qui va notamment prendre en charge la détérioration des abords ? M. le Maire va adresser un courrier au Préfet pour attirer son attention sur cette problématique.

Dans la mesure où l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Maire décide de clore la présente séance à vingt heures vingt minutes.

Le maire Michel Patez

